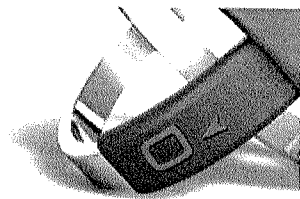




VERSPIEREN



Gestion Sinistres FFVoil



La Rochelle le Jeudi 21 Juillet 2022

MR ROUSERE
9 RUE PAUL DUFOUR
59240 DUNKERQUE

Réf : M-FFV220116

Monsieur,

Dans le suivi de ce dossier et conformément à votre accord, nous vous remettons sous ce pli :

- un chèque de 650€

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES
Banque Assurances Immobilier

Payez contre ce chèque Six cent cinquante euros //
non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un établissement assimilé

A MR ROUSERE

14/05/22
Payable en France
17

LR CHAMP DE MARS
Tel: 05 46 27 08 68

N° de compte
43070349406

SAS AMTM
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
BP 93004
17000 LA ROCHELLE

Fait à LR
Le 21-07-2022
Signature

€ 650 €

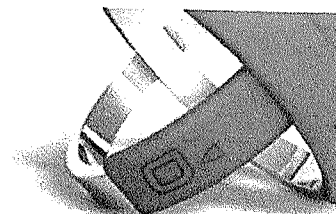
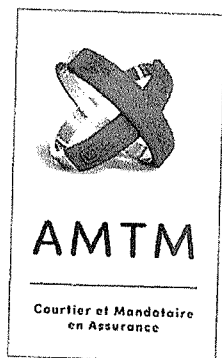
▼ N° du chèque ▼ 1353982

(26)

AMTM courtier et mandataire en Assurances

Immeuble le Challenge - Bd de la République - BP 93004 - 17030 LA ROCHELLE - Cedex 1 - FRANCE Tél. : +33 5 46 41 20 22 - Fax : +33 5 46 41 64 80
www.atm.fr

SAS au Capital de 40 000 Euros R.C.S. LA ROCHELLE N° 419 785 068 APE 6622Z Siret N° 419 785 068 00018 • Filiale à 100 % de la SARL Assurances MADER au capital de 450 000 € • Garantie Financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes au code des assurances. SAS AMTM exerce comme Courtier et Mandataire en assurance conformément aux dispositions de l'article L520-1-2 b) • La liste des fournisseurs avec lesquels nous travaillons est à votre disposition sur simple demande • Inscrit à l'Orias sous le N° 07 000 627 - www.orias.fr • Sous l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR 4 Place de Budapest CS 92459 • 75436 PARIS Cedex 9 • (www.acpr.banque-france.fr) • En cas de réclamations : Services Réclamations d'AMTM reclamations@mader.fr T. 05 46 41 94 29 (prix d'un appel local) Fax 05 46 41 64 80 - Rd de la République BP 93004 17030 LA ROCHELLE Cedex 01 En cas de différend, le médiateur de l'assurance peut être sollicité.



Gestion Sinistres FFVoile



La Rochelle le Mercredi 20 Juillet 2022

MR ROUSERE
9 RUE PAUL DUFOUR
59240 DUNKERQUE

Réf : M-FFV220116

Monsieur,

Nous reprenons l'instruction du dossier en référence.

Au titre de la Responsabilité Civile de GIORGETTI Elisa, nous vous proposons l'indemnité suivante :

- dommages	950,00 €
- franchise à charge du licencié responsable	300,00 €
soit une indemnité de	650,00 €

Vous voudrez bien nous retourner la quittance ci-jointe dûment régularisée. A réception, nous vous verserons les fonds.

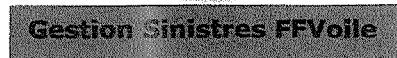
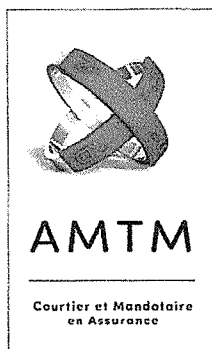
Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Agathe MADER
GESTION SINISTRES FFVOILE
agathe.mader@mader.fr
Ligne Directe : 05.46.41.76.75

AMTM courtier et mandataire en Assurances

Immeuble le Challenge - Bd de la République - BP 93004 - 17030 LA ROCHELLE - Cedex 1 - FRANCE Tél. : +33 5 46 41 20 22 - Fax : +33 5 46 41 64 80
www.amtm.fr

SAS au Capital de 40 000 Euros R.C.S. LA ROCHELLE N° 419 785 068 APE 6622Z Siret N° 419 785 068 00018 • Filiale à 100 % de la SARL Assurances MADER au capital de 450 000 € • Garantie Financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes au code des assurances. SAS AMTM exerce comme Courtier et Mandataire en assurance conformément aux dispositions de l'article L520-1-2 b) • La liste des fournisseurs avec lesquels nous travaillons est à votre disposition sur simple demande • Inscrit à l'Orias sous le N° 07 000 627 - www.orias.fr • Sous l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR 4 Place de Budapest CS 92459 • 75436 PARIS Cedex 9 • (www.acpr.banque-france.fr) • En cas de réclamations : Services Réclamations d'AMTM reclamations@mader.fr T. 05 46 41 94 29 (prix d'un appel local) Fax 05 46 41 64 80 Bd de la République BP 93004 17030 LA ROCHELLE Cedex 01 En cas de différend, le médiateur de l'assurance peut-être saisi par courrier à l'adresse Médiateur du GEIA Libre réponse 95445 - 75681 PARIS CEDEX 14



QUITTANCE D'INDEMNITE DE SINISTRE

du Mercredi 20 Juillet 2022

N° du Dossier	Date du Sinistre	N° du Contrat
M-FFV220116	28/04/2022 à 15h00	3948740.N
ASSURE	ADVERSAIRE	
GIORGETTI ELISA	ROUSERE COME	

VENTILATION DU REGLEMENT	
LIBELLE	MONTANT
Dommages	950,00 Euros
A déduire : Franchise	300,00Euros
TOTAL TVA () HTVA ()	650,00 Euros

GARANTIE CONCERNEE

(x) R.C. - D.R

() AUTRE :

Je soussigné, Monsieur ROUSERE,

Accepte de recevoir d' A.M.T.M., la somme de : SIX CENT CINQUANTE Euros

en règlement définitif des dommages et pertes survenus lors du sinistre en référence.

Je reconnais n'avoir plus rien à réclamer à A.M.T.M. & MAIF au titre de ce sinistre, et lui donne quittance définitive et sans réserve.

A Dunkerque, le 21/07/2022
signature (précédée de la mention "Lu et approuvé")

Lu et approuvé

AMTM courtier et mandataire en Assurances

Immeuble le Challenge - Bd de la République - BP 93004 - 17030 LA ROCHELLE - Cedex 1 - FRANCE Tél : +33 5 46 41 20 22 - Fax : +33 5 46 41 64 80
www.amtm.fr

SAS au Capital de 40 000 Euros R.C.S. LA ROCHELLE N° 419 785 068 APE 6622Z Siret N° 419 785 068 00018 • Filiale à 100 % de la SARL Assurances MADER au capital de 450 000 € • Garantie Financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes au code des assurances. SAS AMTM exerce comme Courtier et Mandataire en assurance conformément aux dispositions de l'article L520-1-2 b) • La liste des fournisseurs avec lesquels nous travaillons est à votre disposition sur simple demande • Inscrit à l'Orias sous le N° 07 000 627 - www.orias.fr • Sous l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR 4 Place de Budapest CS 92459 • 75436 PARIS Cedex 9 • (www.acpr.banque-france.fr) • En cas de réclamations : Services Réclamations d'AMTM reclamations@mader.fr T. 05 46 41 94 29 (prix d'un appel local) Fax 05 46 41 64 80 Bd de la République BP 93004 17030 LA ROCHELLE Cedex 01 En cas de différend, le médiateur de l'assurance peut-être saisi par courrier à l'adresse Médiateur du GEIA Libre réponse 95445 - 75681 PARIS CEDEX 14

Agathe Mader

De: Agathe Mader
Envoyé: mercredi 20 juillet 2022 14:10
À: 'Jean-Michel Rouseré'
Cc: 'amelie.giorgetti@gmail.com'
Objet: QUITTANCE REF MFFV220116
Pièces jointes: MFFV220116 - ROUSERE.pdf

Monsieur ROUSERE,

En PJ vous trouverez la Quittance d'indemnité, à me retourner signée pour votre remboursement.

J'invite en parallèle, la partie adverse qui nous lit en copie à vous verser directement le montant de sa franchise de 300€.

Cordialement

Agathe MADER
Gestion Sinistres FFVoile
Tél. +33 5 46 41 76 75

Assurances MADER

Immeuble le Challenge - Bd de la République - BP 3004
17030 LA ROCHELLE - Cedex 1 - FRANCE

Tél. : 05 46 41 20 22 - Fax : 05 46 41 64 80

Ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 et le samedi : de 9h00 à 12h00

N° ORIAS 07030602

Ce message est confidentiel : son contenu ne représente en aucun cas un engagement de la part des assurances Mader sous réserve de tout accord conclu par écrit entre vous et les assurances Mader. Toute publication, utilisation ou diffusion, même partielle, doit être autorisée préalablement. Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur.

This message is confidential ; its contents do not constitute a commitment by assurances Mader except where provided for in a written agreement between you and assurances Mader. Any unauthorised disclosure, use or dissemination, either whole or partial

Ensemble, faisons un geste pour l'environnement : n'imprimons nos mails que si nécessaire

De : Jean-Michel Rouseré <rouserej@gmail.com>
Envoyé : mercredi 20 juillet 2022 10:59
À : Agathe Mader <agathe.mader@mader.fr>
Objet : Re: Sinistre jeudi 28 avril 2022 européen nacra 15

Sinistre M*FFV220116

Bonjour Madame Mader

Je vous envoie les documents afin de clôturer le dossier : facture et licence du barreur fautif.

Cordialement

Jean-Michel Rouseré

Le lun. 9 mai 2022 à 14:18, Agathe Mader <agathe.mader@mader.fr> a écrit :

Merci de rappeler la référence de votre dossier dans tous vos emails svp : **M*FFV220116**

De : Jean-Michel Rouseré <rouserej@gmail.com>

Envoyé : samedi 7 mai 2022 09:09

À : Agathe Mader <agathe.mader@mader.fr>

Objet : Re: Sinistre jeudi 28 avril 2022 européen nacra 15

Bonjour Madame

Autres documents utiles et complémentaires

M Rouseré

Le lun. 2 mai 2022 à 08:08, Jean-Michel Rouseré <rouserej@gmail.com> a écrit :

Cliché coque tribord

M Rouseré

Le dim. 1 mai 2022 à 21:23, Jean-Michel Rouseré <rouserej@gmail.com> a écrit :

Bonjour Madame Mader

Je transmets les éléments faisant suite à la déclaration faite le 29 avril 2022

Cordialement

Mr Rouseré

MARETTE PAUL

2528 ROUTE DE L'ECLUSE TRISTRAM

59140 DUNKERQUE

paul_marette@yahoo.fr

06.23.09.00.34

Numero SIRET 801 597 816

Dispensé d'immatriculation au registre du commerce
et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers

Voile ambition dunkerque

Quai armement Nord

59140 Dunkerque

+ FACTURE 8

Date 17/05/2022

N°client :1

Intitulé: Réparation d'une coque de nacra 15 suite a un choc avec un autre bateau

Quantité	Désignation	Prix unitaire HT	Prix total HT
14h	Réparation du délaminage , découpe de la peau extérieur, changement de la mousse , reprise stratification, enduit, gelcoat ,pistolet , ponçage, lustrage	55	770
1	Fourniture , mousse , resine, gelcoat a la bonne teinte , polish, consommable ,		180

Total HT

950 euros

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
30027	17022	00020438801	31	EUR

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)				
FR76	3002	7170	2200	0204 3880 131

BIC (Bank Identifier Code) :CMCIFRPP

Conditions de paiement : paiement à réception de facture, à 30 jours...

Aucun escompte consenti pour règlement anticipé

Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application
aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement: 40€

LICENCE CLUB

FFVoile

Jeune 2022 22J

COMPETITION

Lic: 1409340N

Validité: 15/01/2022 au 31/12/2022

Mme ELISA GIORGETTI

Né(e) le: 26/11/2008

Club: YC La Grande Motte

Ligue: OCCITANIE

Corpo:

BANQUE POPULAIRE



PARTENAIRE OFFICIEL

www.ffvoile.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

ASSOCIATION DE CLASSE



1409340N

ASSURANCES

Je reconnais avoir pris connaissance des garanties des deux contrats d'assurance souscrits par la FFVoile et avoir été informé de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires en matière d'assurance corporelle.

MÉDICAL

Je reconnais m'être mis en conformité avec la nouvelle réglementation FFVoile relative au certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile.

Pour plus d'informations : www.ffvoile.fr -> Onglet Réglementation & Assurances -> Espace Médical

Signature (signature des parents pour les mineurs)

LICENCE CLUB

FFVoile

Jeune 2022 22J

COMPETITION

Lic: 1409340N

Validité: 15/01/2022 au 31/12/2022

Mme ELISA GIORGETTI

Né(e) le: 26/11/2008

Club: YC La Grande Motte

Ligue: OCCITANIE

Corpo:

BANQUE POPULAIRE 

PARTENAIRE OFFICIEL

www.ffvoile.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

ASSOCIATION DE CLASSE



1409340N

ASSURANCES

Je reconnais avoir pris connaissance des garanties des deux contrats d'assurance souscrits par la FFVoile et avoir été informé de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires en matière d'assurance corporelle.

MÉDICAL

Je reconnais m'être mis en conformité avec la nouvelle réglementation FFVoile relative au certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile. Pour plus d'informations : www.ffvoile.fr -> Onglet Réglementation & Assurances -> Espace Médical

Signature (signature des parents pour les mineurs)

De: Agathe Mader
Envoyé: lundi 9 mai 2022 14:17
À: 'Jean-Michel Rouseré'
Objet: RE: Sinistre jeudi 28 avril 2022 européen nacra 15

Le devis me paraît tout à fait cohérent ; merci de me transmettre la **FACTURE**.

Il me faudra les éléments demandés également, à savoir la licence de la partie adverse (car nous intervenons au titre de sa licence et de sa garantie RC)

Vous en remerciant,

A.MADER

De : Jean-Michel Rouseré <rouserej@gmail.com>
Envoyé : samedi 7 mai 2022 09:09
À : Agathe Mader <agathe.mader@mader.fr>
Objet : Re: Sinistre jeudi 28 avril 2022 européen nacra 15

Bonjour Madame
Autres documents utiles et complémentaires
M Rouseré

Le lun. 2 mai 2022 à 08:08, Jean-Michel Rouseré <rouserej@gmail.com> a écrit :

Cliché coque tribord
M Rouseré

Le dim. 1 mai 2022 à 21:23, Jean-Michel Rouseré <rouserej@gmail.com> a écrit :

Bonjour Madame Mader
Je transmets les éléments faisant suite à la déclaration faite le 29 avril 2022
Cordialement
Mr Rouseré

MARETTE PAUL

2528 ROUTE DE L'ECLUSE TRISTRAM

59140 DUNKERQUE

paul_marette@yahoo.fr

06.23.09.00.34

Numero SIRET 801 597 816

Dispensé d'immatriculation au registre du commerce
et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers

Voile ambition dunkerque

Quai armement Nord

59140 Dunkerque

DEVIS 6

Date 5 /05/2022

N°client :1

Intitulé: Devis sur réparation d'une coque de nacra 15 suite a un choc avec un autre
bateau

Quantité	Désignation	Prix unitaire HT	Prix total HT
14h	Réparation du délaminage , découpe de la peau extérieur, changement de la mousse , reprise stratification, enduit, gelcoat ,pistolet , ponçage, lustrage	55	770
1	Fourniture , mousse , resine, gelcoat a la bonne teinte , polish, consommable ,		180

Total HT

950 euros

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
30027	17022	00020438801	31	EUR

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 3002 7170 2200 0204 3880 131

BIC (Bank Identifier Code) :CMCIFRPP

Conditions de paiement : paiement à réception de facture, à 30 jours...

Aucun escompte consenti pour règlement anticipé

Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application
aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement: 40€

Rapport de Mer

Je soussigné Côte ROUSERE, barreur du NACRA FRA 181 appartenant au Dispositif Régional d'Entrainement Voile Ambition Dunkerque dont le Siège est à Dunkerque atteste les faits suivants :

La situation se déroule lors du championnat d'Europe de Nacra 15 (catamaran de 15 pieds) à CARNAC et les manches se déroulent au milieu de la baie de Quiberon.

Nous sommes le 28 avril et il est 15h00, un vent d'une dizaine de noeuds d'EST et un clapot de 20 à 40cm de Sud sont nos conditions de navigation.

Nous sommes en manche, en train de passer le bord de dégagement situé en haut du parcours, tribord Amure en faisant cap au 20° (n'ayant pas de compas la valeur est approximative).

Arrivé au milieu du bord qui doit faire 150 mètres, le bateau FRA 283 faisant route à notre vent Tribord Amure décide d'envoyer le spi et d'abattre directement en route de collision sur nous (nous supposons qu'il n'a pas fait attention que nous étions en dessous).

Avec mon équipier Hugues VANDERMERSCH nous avons essayé de l'alerter plusieurs fois en vain avant qu'il ne se rende compte de la route de collision.

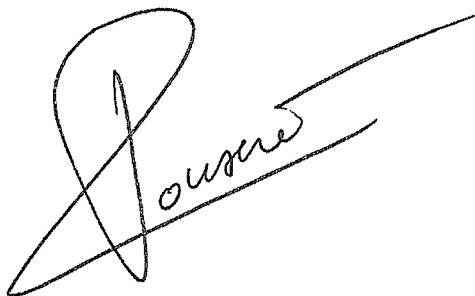
Il a lofé en grand tardivement mais un contact a eu lieu sur notre coque tribord et sa coque bâbord (devant la poutre exactement).

Un arbitre était présent sur les lieux et a directement pénalisé le bateau adverse et nous a joint la décision de jury que M ROUSERE vous a transféré par mail.

Une fois à terre, nous constatons que notre coque tribord est fissurée sur 40 à 50 cm et prend l'eau.

En foi de quoi, j'ai rédigé ce présent rapport sincère et véritable et me réserve le droit de l'amplifier si besoin est.

Fait à Dunkerque le 4 mai 2022.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Côte ROUSERE', with a large, stylized loop at the beginning.

Agathe Mader

De: Agathe Mader
Envoyé: lundi 9 mai 2022 10:14
À: 'Jean-Michel Rouseré'
Objet: AR - MFFV220116

N° référence : M-FFV220116

Dossier suivi par : Agathe MADER

Ligne directe :05.46.40.76.75

Bonjour,

Nous avons bien reçu la déclaration de votre accident survenu le 28/04/2022

Celle-ci a donné lieu, sous toute réserve de garanties, à l'ouverture d'un dossier enregistré sous le numéro : M-FFV220116

Ce numéro devra obligatoirement être rappelé sur tout envoi de pièce ou correspondance. La présente correspondance tient lieu d'**accusé de réception** et doit être conservée.

Afin de permettre l'ouverture des droits à prestations, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser les éléments suivants:

- la copie de la licence 2022 de Elisa GIORGETTI

- devis de réparation

En qualité d'Assureur RESPONSABILITE CIVILE, notre intervention dans ce dossier se fait au titre de la licence de MME GIORGETTI et sous déduction de sa franchise de 300€.

SAUF SI ELLE A SOUSCRIT A L'OPTION RACHAT DE FRANCHISE AVANT LE SINISTRE (si oui, merci de me faire suivre le justificatif)

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous à réception des éléments.

Dans cette attente et vous en remerciant,

Cordialement

Agathe MADER
GESTION SINISTRE FFVOILE
0546417675

AMTM MADER courtier et mandataire en Assurances

Immeuble le Challenge - Bd de la République - BP 93004
17030 LA ROCHELLE - Cedex 1 - FRANCE

**Formulaire de déclaration de sinistre dans le cadre de votre licence FFVoile
au titre des contrats Responsabilité Civile et Accidents Corporels**

M-FFV220116

FFVoile



VERSPIEREN
COURTIER EN ASSURANCES



Assurances MADER
Tél. 05 46 41 20 22
Fax. 05 46 41 64 80

1 Vos coordonnées

Nom : ROUSERE Prenom : COME
Adresse : 9 RUE PAUL DUFOUR

Code postal : 59240 Tél. Pro :
Ville : DUNKERQUE Tél. Dom : 0626234469
Pays : Tél. Mobile :
Date de naissance : 03/08/2006 Sexe : M Email : rouserej@gmail.com

2 Informations sur votre Licence FFVoile

Vous êtes Licencié de la Fédération Française de Voile :

N° de Licence : 1353392J

Type de licence :

Licence Club FFVoile Jeune

Nom du Club : VADK Sports

Adresse : DRE Voile Ambition DUNKERQUE
quai de l'armement Nord

Code Postal : 59140

Ville : DUNKERQUE

Tél :

Vous êtes auxiliaire à un titre quelconque y compris collaborateur
bénévole non licencié :

Type de composante :

Nom de l'organisme :

Adresse :

Code postal : 0

Ville :

Tél :

3 Informations générales sur l'accident

Date de l'accident : 28/04/2022 15h00 Lieu de l'accident : CARNAC Dept : 56

Circonstance exactes de l'accident: Un incident a lieu entre FRA 181 5Côme Rouseré) et FRA 283 (Elisa Giorgetti) au deuxième passage de la
marque au vent.

FRA 181 contourne la marque 1 et envoie son spinnaker.

FRA 283 contourne la marque 1, au vent de FRA 181 et envoie son spinnaker.

Un contact entre la coque bâbord de FRA 283 et la coque tribord de FRA 181

FRA 181 hèle protest.

Le jury pénalise FRA 283 pour son infraction à la règle de course à la voile 11.

Pays : France

Nom du 1er Témoin : jury sur l'eau

Adresse :

Code postal : 0

Ville :

Tél :

Nom du 2nd Témoin :

Adresse :

Code postal : 0

Ville :

Tél :

N° procès verbal : XX

Coordonnées de l'autorité : Jury ayant statué sur l'eau

N° de contrat rachat de franchise : 3948740N

Référence Compagnies (ne pas remplir)

4 Coordonnées du Tiers

Nom : GIORGETTI

Prénom : ELISA

Date de Naissance :

Adresse : YCGM

Sexe : M E-mail :

Type d'embarcation : NACRA15

Code postal : 34280

Tél. Pro :

Ville : LA GRANDE MOTTE

Tél. Dom :

Pays : France

Tél. Dom :

5 L'événement s'est produit :

Sur l'eau :

Vous bénéficiez d'une assurance pour votre bateau :

Nom et adresse de la compagnie d'assurance : MADER MMA ASSURANCES MADER

Nom et adresse de l'agent d'assurance : LA ROCHELLE BLD DE LA REPUBLIQUE
LES MINIMES
BP 93004

N° de police : 32502366S

Vous pratiquez la navigation à voile :

Lors d'une compétition

Nom de la régate ou manifestation : EUROPEEN NACRA 15

* Joindre délibération du comité de course

Embarcation :

Catamaran

Vous utilisiez un bateau à moteur :

Pour la surveillance et l'organisation des activités voile

Puissance du moteur en 0 cv

Nom de la régate ou manifestation :

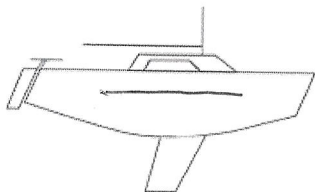
Dans le cadre de cette utilisation vous êtes :

Sur terre :

Si vous avez des dommages matériels non causés par un tiers rapprochez-vous de votre Assureur dommages.

Type d'embarcation : CATAMARAN Marque : NACRA15

Points de dommages :



- ☒ Tribord
- ☐ Bâbord
- ☐ Mât
- ☐ Bôme
- ☐ Voiles
- ☐ Gouvernail
- ☐ Bloc Moteur
- ☐ Quille
- ☐ Hélice
- ☐ Autre Précisez :

Circonstances exactes de l'accident :

- ☐ Disposait des signaux réglementaires
- ☐ A rompu son amarre
- ☐ Etait désarmé
- ☐ Prenait le mouillage
- ☐ Etait rattrapant
- ☒ Etait rattrapé
- ☐ Se croisaient
- ☐ Virait de bord

Bateau à moteur

Voilier

- | | |
|---|--|
| ☐ Venait sur tribord | ☐ Etait tribord amure |
| ☐ Venait sur bâbord | ☐ Etait bâbord amure |

Croquis détaillé de l'évènement

Dégâts apparents et observations : COQUE TRIBORD FRA 181
FENDUE EN LONGUEUR

Un rapport de mer a été établi.

7 Vous avez subi des dommages corporels :

Vous êtes bénéficiaire de garanties complémentaires :

N° de contrat :

Votre profession :

Vous avez été hospitalisé

Régime de prévoyance obligatoire :

Assuré social

N° d'immatriculation :

Régime de prévoyance complémentaire santé et/ou mutuelle

Nom de l'organisme :

Adresse :

N° de Contrat :

Joindre obligatoirement un certificat médical établi par le médecin consulté le jour de l'accident.

Ce document, à adresser sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la **MUTUELLE DES SPORTIFS**, devra comporter les mentions suivantes (*) :

date de l'accident,
date de l'examen médical,
nature et siège des blessures,
durée de l'incapacité sportive minimum,
durée de l'arrêt de travail, s'il y a lieu.

En cas de bris de lunettes ou de perte de lentilles, il conviendra de joindre la confirmation médicale du port obligatoire des lunettes ou lentilles pendant les activités sportives.

Si nécessaire indiquez nom et adresse des représentants légaux autorisés à recevoir l'accusé de réception :

Nom : Prénom :

0
Tél. :

Date :

30 avril 2022

Signature Obligatoire :



N'oubliez pas de joindre l'ensemble des justificatifs

Copie de votre licence FFVoile
Procès verbal
Délibération du comité de course
Rapport de mer
Certificat médical (*)

Assurances MADER

Sinistre FFVoile
Immeuble le challenge
Bd de la République BP 3004
17030 LA ROCHELLE Cedex 01 - France



2022 NACRA 15 EUROPEAN CHAMPIONSHIP
YACHT CLUB DE CARNAC

DECISION DU JURY SUR L'EAU

COURSE 12 – 28 Avril 2022

Un incident a lieu entre FRA 181 et FRA 283 au deuxième passage de la marque au vent.

FRA 181 contourne la marque 1 et envoie son spinnaker.

FRA 283 contourne la marque 1, au vent de FRA 181 et envoie son spinnaker.

Un contact entre la coque bâbord de FRA 283 et la coque tribord de FRA 181

FRA 181 hèle protest.

Le jury pénalise FRA 283 pour son infraction à la règle de course à la voile 11.

FRA 283 effectue une pénalité d'un tour.

Les deux bateaux finissent la course.

Fait à Carnac, le 29 avril 2022

La président du jury international,

Corinne AULNETTE



M ROUSERE COME
9 RUE PAUL DUFOUR
59240 DUNKERQUE

**OBJET : Fédération Française de Voile
Option « Rachat de Franchise »
Contrat 3948740N**

Madame, Monsieur

Nous accusons réception de votre règlement de 19,00 euros (Toutes catégories, sauf habitables et bateaux à moteur).

Nous prenons acte de votre demande de souscription de l'option rachat de la franchise « responsabilité civile » prévue dans les garanties d'assurance de la licence FFV.

N° de licencié FFVoile : 1353392J

La garantie est acquise à compter du 01/04/2022 à 12h04 et cessera le 31/12/2022 à 23h59.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Fait à Niort le 01 Avril 2022
L'assureur

MAIF Associations & Collectivités
Service de Gestion Spécialisée
16-18 Bd de la Mothe
54000 NANCY

ASSUREUR : MAIF / MUTUELLE ASSURANCE DES INSTITUTEURS DE France

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables

Entreprise régie par le Code des Assurances _ SIREN : 775 709 702

CS 90000 _ 79018 NIORT CEDEX 9r

OPÉRATION PRÉSENTÉE PAR :

VERSPIEREN - Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1 000 000 euros -
321502049 RCS Lille Métropole. Siège social : 1, avenue François Mitterrand 59290 Wasquehal
Immatriculée au Registre des Intermédiaires en assurance (Orias) sous le n° 07 001 542

<http://www.orias.fr>

Délai de rétractation : Vous disposez d'un délai de 14 jours francs pour exercer votre droit à renoncer à la souscription de vos contrats IARD sur internet, sans avoir à vous justifier. Si ce délai se termine un samedi, un dimanche ou un jour férié, vous avez alors jusqu'au jour suivant ouvrable. Ce délai court à partir de la date de souscription du contrat. Pour l'exercice de votre droit de rétractation, vous devez utiliser le formulaire présent à cette adresse :

http://ffvoile.options-assurances.com/FFVOILE_WEB/Doc_Pdf/Retractation_Licencie.pdf

Attention : Ce droit ne peut plus vous être ouvert si l'exécution de la prestation du service d'assurance a commencé avant la fin de ce délai de 14 jours (L 121-20-2 du code de la consommation) autrement dit, si vous avez fait jouer vos garanties.



FEDERATION FRANCAISE DE VOILE



CONTRAT N° 3 948 740 N

ROUSERE COME

N° de licencié FFVoile : 1353392J

La garantie est acquise à compter du 01/04/2022 à 12h04 et cessera le 31/12/2022 à 23h59

OPTION « RACHAT DE FRANCHISE »

ASSUREUR : MAIF / MUTUELLE ASSURANCE DES INSTITUTEURS DE France

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables

Entreprise régie par le Code des Assurances _ SIREN : 775 709 702

CS 90000 _ 79018 NIORT CEDEX 9r

OPÉRATION PRÉSENTÉE PAR :

VERSPIEREN - Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1 000 000 euros -
321502049 RCS Lille Métropole. Siège social : 1, avenue François Mitterand 59290 Wasquehal
Immatriculée au Registre des Intermédiaires en assurance (Orias) sous le n° 07 001 542

www.orias.fr

Définition

La présente option de garantie s'adresse aux personnes physiques, titulaires d'une licence – club FFV annuelle auprès de la FFV ayant souscrit l'option rachat de franchise :

Toutes catégories, sauf habitables et bateaux à moteur

Étendue de la garantie

Le rachat de la franchise permet au licencié de ne pas supporter la franchise mise à sa charge lors d'un sinistre responsable.

Étendue géographique de la garantie : selon les dispositions du contrat en référence.

Exclusions : Toutes les exclusions du contrat en référence demeurent applicables à la présente extension.

Fait à Niort le 01 Avril 2022
L'assureur

MAIF Associations & Collectivités
Service de Gestion Spécialisée
16-18 Bd de la Mothe
54000 NANCY

LICENCE CLUB



Jeune 2022 22J

Lic: 1353392J

COMPETITION

Validité: 29/01/2022 au 31/12/2022

M COME ROUSERE

Né(e) le: 03/08/2006

Club: VADK'SPORTS

Ligue: HAUTS de FRANCE

Corpo:

**BANQUE +X
POPULAIRE**

PARTENAIRE OFFICIEL

www.ffvoile.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris



1353392J

ASSURANCES

Je reconnais avoir pris connaissance des garanties des deux contrats d'assurance souscrits par la FFVoile et avoir été informé de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires en matière d'assurance corporelle.

MÉDICAL

Je reconnais m'être mis en conformité avec la nouvelle réglementation FFVoile relative au certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile.

Pour plus d'informations : www.ffvoile.fr -> Onglet Réglementation & Assurances -> Espace Médical

Signature (signature des parents pour les mineurs)



Agence n°: 17151

SARL ASSURANCES MADER

Agent général exclusif MMA

N° ORIAS 07030602 www.orias.fr

LES MINIMES

BLD DE LA REPUBLIQUE

BOITE POSTALE 93004

17030 LA ROCHELLE CEDEX 1

Tél 0546412022 - Fax 0546416480

agence.mma.fr/171501/

cabinet.mader@mma.fr

Attestation Plaisance
L'Assurance Plaisance MMA

ASSOC VOILE AMBITION DUNKERQUE
QUAI DE L'ARMEMENT NORD
59140 DUNKERQUE

Réf. Ag : 4074	Pt vente : 1	Pr. :
N° client : 32502366 S	Tél. : 0328668985	
Profession : ECOLE DE VOILE (98)		

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD atteste que VOILE AMBITION DUNKERQUE est titulaire du contrat d'assurance PLAISANCE MMA CLUBS ET ECOLES DE VOILE n°143340836 pour la période du 01/03/2019 au 01/03/2020.

A la date de délivrance de la présente attestation, ce contrat couvre, dans les conditions définies contractuellement,

- les dommages et vol des bateaux, annexes et scooters de mer déclarés au contrat
- les frais qui pourraient être mis à la charge de l'assuré par l'état ou l'autorité qualifiée, à la suite du naufrage ou de l'échouement des bateaux assurés.

Cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne saurait engager la société en dehors des limites de garantie définies au contrat auquel elle se réfère.

Fait le 09/04/2019
à LA ROCHELLE CEDEX 1

L'Assureur
par délégation, l'Agent Général

